

TARIFS

Le tarif résident est de 110 € pour un week-end, ou 70 € le samedi ou le dimanche et 60 € la journée de la semaine.

Le tarif non résident est de 200 € pour un week-end, ou 100 € la journée seule.

Le tarif association est forfaitairement de 100 € (cent euros) par manifestation pour 2 jours maximum pour les associations non domiciliées dans la commune.

Le tarif association est forfaitairement de 10 € (dix euros) par manifestation pour 2 jours maximum pour les associations domiciliées dans la commune, si la manifestation organisée est ouverte à tout public (doit être précisé dans la demande).

Les frais d'électricité, de ménage et de casse restent à la charge de toutes les associations selon le tarif ci-dessous.

La salle est mise à disposition à titre gracieux pour les familles en deuil sur la commune.

Refacturation de l'électricité

- Le coût TTC de l'abonnement est calculé à la journée, sur la base de la dernière facture reçue.
- Le coût TTC de la consommation est calculé au KWh, sur la base de la dernière facture reçue.
- Les index d'arrivée et de départ de la salle sont notés et rappelés sur le formulaire de location de la salle.
- Le coût final est issu de l'addition du coût journalier de l'abonnement multiplié par le nombre de jours loué, ainsi que par le coût du KWh multiplié par la consommation issue de la relève des index

Refacturation du ménage

- Le forfait du ménage de la salle des fêtes est fixé à 100,00 €.
- Le constat de la propreté de la salle des fêtes est fait dans la semaine qui suit la location et le forfait pourra être appliqué, même s'il n'a pas été contracté, selon nécessité de service. La commune se réserve le droit de le déduire de la caution si nécessaire.
- Les sacs poubelles sont facturés 1 € le sac.

Refacturation de la « casse »

- La vaisselle cassée fait l'objet d'une facturation selon le tarif fixé ci-dessous pour le remplacement de la vaisselle et des meubles de la salle des fêtes :
 - verre, flûte 2 €
 - couvert 2 €
 - assiette 3 €
 - table 100 €
 - chaise 35 €
 - carafe 5 €
 - autre : au frais réel du remplacement ou de la réparation